

## ARRÊTÉ

**Arrêté n°AR2019-639 – Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Rolin CRANOLY, 1<sup>er</sup> Vice-président, du 22 au 27 octobre 2019 inclus en l'absence de Monsieur le Président**

**LE PRESIDENT,**

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

**VU** le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L.5211-10,

**VU** la délibération n°CT2019/05/14-01 et la séance du Conseil de territoire en date du 14 mai 2019 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection d'un Président,

**VU** la délibération n°CT2019/05/14-02 et la séance du Conseil de territoire en date du 14 mai 2019 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Vice-présidents,

**VU** la délibération n°CT2019/09/24-01 et la séance du Conseil de territoire en date du 24 septembre 2019 portant sur l'élection de deux Vice-présidents et au cours de laquelle Rolin CRANOLY a été élu 1<sup>er</sup> Vice-président,

**VU** l'arrêté n°AR2019-611 portant délégation de fonction à Rolin CRANOLY, 1<sup>er</sup> Vice-président,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Président est amené à s'absenter du 22 au 27 octobre 2019,

**CONSIDERANT** que pour le bon fonctionnement de l'administration, il y a lieu de le remplacer par Monsieur Rolin CRANOLY, 1<sup>er</sup> Vice-président, pendant cette période,

**ARRETE**

**Article 1 :** En l'absence de Monsieur le Président du 22 au 27 octobre 2019 inclus, délégation générale de fonction et de signature est donnée à Monsieur Rolin CRANOLY, 1<sup>er</sup> Vice-président.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Madame la Trésorière Principale de l'Etablissement public territorial et notifié à l'intéressé.

Fait à Noisy-le-Grand, le 11 OCT. 2019

Notification à l'intéressé le : 14 OCT. 2019

Signature :

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



**Le Président,**

**Claude CAPILLON**

## Accusé de réception préfecture

### Objet de l'acte :

Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Rolin CRANOLY, 1er Vice-président, du 22 au 27 octobre 2019 inclus en l'absence de Monsieur le Président

Date de transmission de l'acte : 11/10/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 11/10/2019

Numéro de l'acte : AR2019-639 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 093-200058790-20191011-AR2019-639-AI

Date de décision : 11/10/2019

Acte transmis par : Yannick DAVID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.4. Delegation de fonctions